



Sauvegarde du dundee Sainte Denise Louise

Quand la granvillaise fait rêver la dunkerquoise

2025 serait-elle la bonne ? L'année où la Sainte Denise Louise va pouvoir revivre ? Il y a eu beaucoup de tentatives passionnées, mais qui n'ont malheureusement pas abouti... Cette année est symbolique à plus d'un titre pour le projet : 2025, c'est le 90e anniversaire de la construction du Sainte Denise Louise. C'est aussi le 85e anniversaire de l'Opération Dynamo auquel elle a participé. C'est le 80e anniversaire de la Libération de Dunkerque, et 2025 c'est enfin l'année de la Mer. Les planètes seraient-elles alignées ?

Kevin Finn, Commodore de l'ADLS y croit (voir ci-dessous). Hervé Gauthier, trésorier de l'Association des Vieux Gréments Granvillais qui fait naviguer la bisquine « La Granvillaise » y croit aussi. Pour la sauvegarde du patrimoine d'abord : « C'est une question de préservation du patrimoine. Avec l'arrivée de la mécanisation des navires au début du 20e siècle, on ne s'est pas occupé de la préservation des navires à voile jusque dans les années 1980, il y a eu une prise de conscience. Nous devons promouvoir ce mode de transport à voile avec les métiers qui allaient avec de façon à les préserver. Le but est de transmettre aux suivants. Nous sommes des passeurs en quelque sorte... »

Mais, celui qui tient les cordons de la bourse de la bisquine « La Granvillaise » construite en 1990 et qui serait de la même dimension que la Sainte Denise Louise, le projet n'est pas farfelu : « On a eu des hauts et des bas, mais aujourd'hui, on a un point d'équilibre à 106 000 euros annuels de charges et 126 000 euros de produits venant de la billetterie qui est le gros du budget (70 000 euros), de l'affrètement, de subventions, de bons cadeaux et de vente de goodies... Nous sommes une association commerciale qui fonctionne quasi comme une entreprise ». L'association normande



Kevin Finn, Commodore de l'ADLS qui est venue en personne soutenir le projet.

Photo Antoine Quaghebeur

compte 200 adhérents, 50 bénévoles et propose 3 000 embarquements par an pour 100 journées de navigation. Un modèle économique qui rassure et qui offre de belles perspectives... « La faisabilité, c'est primordial dans un projet, et le modèle économique de « La Granvillaise » nous démontre que c'est possible ! », illustre Pierre-François Deniau, vice-président de l'association Sainte Denise Louise - La Dunkerquoise.

N.P.

@Facebook : Les Amis de la Sirène de Dunkerque

Comment le Sainte Denise Louise pourrait devenir

« Little Ships of Dunkirk »

« L'Angleterre a les bateaux, nous on a les épaves », cette phrase de Vincent Guigueno qui a animé la soirée du 14 mars est aussi cruelle que vraie. Mais si le projet arrive au bout, une chose est sûre : le Sainte Denise Louise entrera dans la flotte aussi prestigieuse que fermée de l'ADLS (Association of Dunkirk Little Ships). Et c'est Kevin Finn, Commodore de l'ADLS qui est venue en personne l'annoncer lors de la soirée. Pour lui, aucun doute, le Sainte Denise Louise apparaît bien dans toutes les bibles qu'il a brandi le 14 mars dernier et qui référencent les bateaux qui ont participé à l'Opération Dynamo. « Le Sainte Denise Louise deviendrait le premier et seul bateau français à intégrer la flotte officielle des « Little Ships of Dunkirk. Je serai très heureux de venir en 2028 pour son lancement », a-t-il déclaré. En attendant, il a remis au vice-président, Pierre-François Deniau, le drapeau officiel des Little Ships of Dunkirk : la croix de Saint-Georges et le blason de Dunkerque en

Comment soutenir le projet

Un projet sur 5 ans a été chiffré et planifié par le chantier Despierres de La Rochelle pour construire « Le Sainte Denise Louise II ». Si 3 ans sont nécessaires a minima au sein d'un chantier, une deuxième phase à flot pourrait déjà voir la mise à l'eau du bateau en 2028 et enfin un lancement pour les 90 ans de l'Opération Dynamo.

Son coût global est estimé à 2,5 millions d'euros avec un besoin d'amorce de 800 000 euros la première année

(études, achat du bois, mise en place du chantier...)

Le financement de ce chantier est envisagé comme suit : financement participatif, mécénat, subventions, etc. L'association Sainte Denise Louise - La Dunkerquoise est d'ailleurs reconnue d'intérêt général. À ce titre, pour chaque don reçu par l'association, les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du C.G.I : 60 % pour les entreprises 66 % pour les particuliers.

Reste donc maintenant pour l'associa-

tion à trouver l'argent qui reste le nerf de la guerre, mais les arguments ne manquent pas pour ce projet historique et vecteur de l'identité dunkerquoise, fédérateur, solidaire et d'insertion, décarboné et à ressources durables. Ce projet apporterait par ailleurs une nouvelle possibilité à Dunkerque : faire découvrir au plus grand nombre la voile classique et un parcours de mémoire sur l'eau. Et l'exemple de la Granvillaise montre que c'est rentable et que cela apporte une nouvelle offre sur la carte.